

Arrêté N° MA-ART-2021-150

OBJET : Arrêté de pose d'échaffaudage "le Bourg" - Ondefontaine, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande de pose d'un échaffaudage présentée par l'entreprise SARL Couverture Charpente THOMAS, domiciliée à Saint-Martin-des-Besaces devant chez M. MADELEINE, le Bourg - Ondefontaine 14260 LES MONTS D'AUNAY à partir du 7 décembre 2021 pour une durée de 8 semaines pour des travaux de réfection de couverture ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise SARL Couverture Charpente THOMAS est autorisée à poser un échaffaudage à l'endroit mentionné ci-dessus à partir du 7 décembre 2021.

Article 2 – L'entreprise SARL Couverture Charpente THOMAS est chargée de la signalisation réglementaire à chaque endroit de pose de la nacelle.

Article 3 – L'entreprise SARL Couverture Charpente THOMAS doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens, maintenir une utilisation sécurisée du trottoir pour les piétons ou si la largeur est insuffisante (inférieure à 1m40), les dévier sur le trottoir d'en face.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agence Routière Départementale,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise SARL Couverture Charpente THOMAS,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 03 décembre 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON



16